



SERVICE PUBLIC DE WALLONIE
AGRICULTURE, RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT
DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORETS
DIRECTION DE LIEGE

Le jeudi 05 mars 2026 à 10h00

Domaine de Bérinzenne – Pavillon Lilien

Bérinzenne 4 à 4900 Spa

**L'accès en véhicule jusqu'au Pavillon n'est pas autorisé.
Utilisation du parking public obligatoire.**

VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS
DE LOTS DE BOIS (MARTELES ET PAR ANTICIPATION)
SITUES DANS LES FORETS BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER
DE LA DIRECTION DE LIEGE



DISPOSITIONS PRINCIPALES DE LA VENTE

À la requête de la Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité.

Sous la présidence du Directeur de la Nature et des Forêts ou du Représentant de la personne morale de droit public, il sera procédé le **jeudi 05 mars 2026 à 10h00** par le Receveur-trésorier régional et les Directeurs financiers compétents, au **Domaine de Bérinzenne – Pavillon Lilien, Route de Bérinzenne 4 à 4900 SPA**, à la vente publique des coupes désignées au présent catalogue, conformément aux dispositions du Code forestier et de ses Arrêtés d'exécution.

La vente aura lieu conformément aux clauses respectives du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts de la Région Wallonne et du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne.

Ils peuvent être consultés à l'adresse suivante : <http://environnement.wallonie.be> - rubrique : Nature et Forêts – **Cahiers des charges des ventes de bois**, ou être obtenus sur simple demande auprès des Cantonnements et Directions extérieures du DNF.

Par le seul fait du dépôt d'une soumission ou de la remise d'une offre, tout candidat adjudicataire reconnaît avoir pris connaissance de toutes les clauses générales et particulières du présent cahier des charges, ainsi que les clauses propres à chaque lot, et déclare y adhérer sans restriction aucune.

Les lots retirés ou invendus seront - sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions - remis en adjudication par soumissions cachetées en séance publique. Celle-ci aura lieu le **lundi 23 mars 2026 à 11h00** dans les locaux du Cantonnement de Verviers, rue de Dinant 11 à 4800 Verviers, et ce pour tous les lots.

En ce qui concerne les lots domaniaux, tout nouveau soumissionnaire remplira en sus de son offre l'annexe intitulée **Fiche client**. La TVA appliquée sur ces lots domaniaux est de 6%.

AVIS IMPORTANT

La vente des lots se fera par soumissions uniquement et se déroulera **lot par lot**.

Sauf accord préalable du propriétaire concerné, **aucun paiement en numéraire ne sera accepté**.

CONDITIONS PARTICULIERES DE LA VENTE

ARTICLE 1 - SOUMISSIONS ET DEROULEMENT DE LA VENTE

Les soumissions placées sous double enveloppe fermée doivent être adressées au Directeur de la Direction de la Nature et des Forêts à Liège, **Esplanade Simone Veil, 1 à 4000 Liège ou au bureau du Cantonnement du ressort**, de manière à parvenir au plus tard la veille de la vente, à savoir :

- pour la vente du **jeudi 05 mars 2026** (1^{ère} séance), **au plus tard la veille à 12h** ;
- pour la vente du **lundi 23 mars 2026** (seconde séance), **au plus tard le vendredi 20 mars à 12h** ;

Les soumissions pourront également être remises en mains propres au Président de la vente au moment de l'appel aux soumissions.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle approprié annexé au cahier des charges (une soumission par lot). Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant, à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle (art. 17 des clauses générales).

La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises.

LA VENTE SE DEROUlera DANS L'ORDRE INDIQUE AU CATALOGUE, PROPRIETAIRE PAR PROPRIETAIRE, LOT PAR LOT.

Il sera procédé à la lecture des soumissions.

En cas de contestation pour des soumissions d'un montant équivalent, le lot sera immédiatement tiré au sort.

En cas de dépassement du montant porté sur la promesse de caution bancaire, le lot sera adjugé à l'offre la plus élevée suivante.

ARTICLE 2 - CONDITIONS D'EXPLOITATION.

Sans préjudice des dispositions mentionnées au cahier des charges générales, des conditions spécifiques à chaque lot sont ajoutées au catalogue sous le relevé des arbres à vendre.

ARTICLE 3 - DELAIS D'EXPLOITATION.

Sauf conditions spécifiques fixées pour l'exploitation de certains lots, **les délais d'abattage et de vidange des lots marqués sont fixés au 31/12/2027. Pour les lots anticipés, se référer à l'article 13.**

ARTICLE 4 - VOIRIES, DEPENDANCES ET IMPETRANTS

Le vendeur ne peut être reconnu responsable des dégâts à la voirie publique, ni des accidents occasionnés lors des abattages et débardages en bordure des routes. Il rappelle aux acheteurs que l'occupation du domaine public est subordonnée à l'autorisation de l'Administration responsable (Etat, Province, Commune) et au payement éventuel d'une redevance.

L'établissement de dépôts de bois sur les dépendances des voiries régionales est subordonné à la délivrance d'une autorisation préalable par le SPW Mobilité et Infrastructures et au strict respect de toutes les conditions stipulées par cette Administration.

En vue d'éviter des accidents en Hertogenwald, les adjudicataires des lots de bois sont tenus de prendre contact avec le SPW Mobilité et Infrastructures, Rue Peltzer 74 à 4800 Verviers (087 21 39 11), afin de connaître exactement le tracé des câbles BT et HT qui traversent, en sous-sol, les forêts domaniales. Cette situation sera portée par les adjudicataires à la connaissance de leurs ouvriers, entrepreneurs et sous-traitants.

ARTICLE 5 - MITRAILLES

Le service forestier décline toute responsabilité quant aux accidents qui pourraient résulter de la présence d'engins explosifs et de mitrailles dans la forêt.

ARTICLE 6 - DECHETS

Aucun détritrus ne pourra être laissé sur les parterres de la coupe (bidons, bouteilles...).

ARTICLE 7 - CONTRAINTES LIEES A LA PROTECTION DES ZONES DE CAPTAGES

Pour les lots situés en forêt domaniale du Sud de Spa

- se référer au document intitulé « *Travaux en zone de prévention et de surveillance (*) Document TZP01 (2011)* », disponible sur demande au bureau du Cantonnement.

ARTICLE 8 : CONTRAINTES CYNEGETIQUES (ART. 49 DU C.G.C.).

Les restrictions à la circulation en forêt relative à l'exercice de la chasse sont applicables à l'exploitation des bois. Les adjudicataires seront avertis des dates de battue par voie d'affiches à l'entrée des bois.

Dans la forêt domaniale de l'Hertogenwald Occidental, durant la période de chasse au cerf, c'est à dire du 21 septembre au 31 décembre, l'accès des coupes sera interdit aux bûcherons, aux découpeurs, aux débardeurs et aux transporteurs, avant 08H15 et après 16h15.

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur concernant les dates des jours de battues et les éventuelles restrictions spécifiques.

ARTICLE 9 : NATURA 2000

Le Chef de cantonnement est tenu de répondre à toute demande d'information d'un acheteur quant aux prescriptions éventuelles des arrêtés de désignation des sites Natura 2000.

ARTICLE 10 : VISITE DES LOTS

La visite des lots peut avoir lieu sur rendez-vous pris 24 heures à l'avance en un endroit convenu avec le forestier concerné et de préférence les lundi, mercredi et vendredi.

ARTICLE 11 : P.E.F.C.

Les lots de bois vendus qui bénéficient de la certification PEFC sont identifiés par le sigle officiel en tête.

CLAUSES PARTICULIERES RELATIVES AUX LOTS VENDUS ANTICIPATIVEMENT

ART. 12 – PARTERRE DE COUPE

Ne sont pas concernées les parcelles reprises dans des coupes adjudgées.

ART. 13 - OBJET DE LA VENTE

L'adjudicataire s'engage à reprendre tous les bois résineux désignés pour raison sanitaire, qu'ils soient scolytés ou chablis, qui apparaîtront dans le lot dont il sera désigné acquéreur, sur simple notification de l'agent des forêts, à concurrence d'une quantité forfaitaire maximum tel que fixée dans la description du lot et ce jusqu'au 31/12/2026. L'adjudicataire est tenu d'abattre, de façonner et de sortir de la forêt tous les chablis et bois scolytés désignés dans le mois suivant la notification du préposé forestier.

Le non-respect de ce délai entraîne le paiement d'une indemnité de 1,00€/m³/jour de retard.

Lors de la notification, le chef de cantonnement ou son délégué fournira un inventaire des bois à abattre avec les circonférences indiquées. Tous les bois seront marqués préalablement au marteau royal et éventuellement numérotés à la couleur.

La numérotation, le mesurage (longueur et diamètre) ainsi que le cubage des bois de chablis ou des bois scolytés se feront par les préposés selon la méthode de cubage (méthode de mesure) renseignée pour le lot.

Si, lors de la coupe, de nouveaux résineux scolytés sont repérés, l'agent des forêts aura la possibilité de marquer ces bois tout en ayant averti le chef de cantonnement.

En ce qui concerne les chablis cassés, les parties atteintes de brisures pourront être soustraites du cubage ; les troncs de moins de 3 m de long ou ceux qui sont fendus ou éclatés n'entreront pas en ligne de compte pour le cubage.

Au-delà de la quantité forfaitaire maximum imposée, l'adjudicataire pourra poursuivre ce marché, sans révision de prix, pour autant que le propriétaire ait marqué son accord écrit, jusqu'à la fin du délai prévu dans le présent appel d'offre.

ART. 14 - FORME DE L'OFFRE

L'offre est à établir à l'aide du formulaire pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis. Elle sera établie au m³, un seul prix moyen, calculé sur base d'un bois de 90 et + cm de tour à 1,50 m, étant admis par lot, quel que soit l'éventail des circonférences.

Toutefois, les bois d'une circonférence à 1,50 m de 60 à 90 cm et ceux de moins de 60 cm seront facturés respectivement à 70 % et à 30 % du prix de l'adjudication.

ART 15 – PRIX DE CHABLIS

Le prix des bois résineux chablis déracinés verts sera fixé sur base du prix retenu pour les bois scolytés. Il sera calculé comme suit :

Formule pour le calcul du prix des chablis déracinés verts :

<i>Montant (euros) = prix moyen offert pour les bois scolytés x 1,60</i>
--

Les décotes par catégorie de circonférences fixées pour les bois scolytés s'appliquent aux bois chablis déracinés verts.

ART. 16 - PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE

Complémentairement à l'article 15 du Cahier général des charges, une promesse de caution bancaire, doit être remise entre les mains du Président de la vente ou annexée aux soumissions.

La promesse de caution bancaire devra couvrir un montant calculé sur base de la formule suivante et ce jusqu'à décharge d'exploitation du dernier chantier.

Formule pour le calcul de la promesse de caution bancaire :
--

<i>Montant (euros) = prix moyen offert x quantité forfaitaire max. x 0,25</i>

Cette caution qui peut être augmentée sur demande du Receveur-trésorier régional ou le Directeur financier compétent, en fonction de la quantité et de la valeur des bois en cours d'exploitation, doit être valable jusqu'au 31 mars au plus tard, de l'année qui suit celle de la vente de printemps, sauf si la décharge d'exploitation n'a pas encore eu lieu. Dans ce cas, en application de l'article 16 des conditions générales, on peut retenir 20 % de la caution avec un montant maximal de 6 000,00 € jusqu'à la décharge finale.

Les dispositions du cahier générales des charges restent valables pour la caution définitive.

ART. 17 - PAIEMENT

Les paiements se feront au comptant dans les 15 jours (frais et taxes comprises) de la réception de la facture.

La facturation sera échelonnée et réalisée sur base de la méthode de cubage renseignée pour le lot.

Si le paiement n'a pas été effectué endéans les 15 jours, appel sera fait à la caution bancaire pour payer en lieu et place de l'adjudicataire. Dans ce cas, l'organisme de cautionnement sera systématiquement tenu de reconstituer la caution à hauteur du montant initial.

Fait à Liège,

Le Directeur,

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	

Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

.....

TEL..... GSM.....

(REPRESENTE PAR)

Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée
la somme de €,
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.

☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°

☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA

Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :

☐ **soit** je joins la **promesse d'engagement** à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;

☐ **soit** je paie immédiatement **au comptant**, séance tenante, par :

☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;

☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur dispose de ce mode de paiement.

Si j'opte pour le paiement au comptant, je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1^{er} et 45 du cahier des charges.

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION

Modèle pour la vente par anticipation de résineux scolytés et chablis

HORS COUPE EN EXPLOITATION

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour :	
	BOIS SCOLYTES / CHABLIS
Lot n°	Offre (€/m³ ; hors frais, hors TVA)
.....	 €/m³ -euros/mètre cube
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
Je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

LOT 1

Cantonnement VERVIERS
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE VERVIERS

INFORMATIONS : BOUDRON Jean-Baptiste, 0470 90 04 83, 0470 90 04 83
0 Ha; 3000 bois; cube moyen : 1000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 3000 m3 grumes
Comp/Pa : 100/1

Lieu(x) - dit(s)

Brigade 1 : T1 Grunehaut - T2 Brand - T3 La Helle - T9 Gileppe - T10 Hestreux

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 1								
Espèce	EPICEA							
Coupe	SANITAIRE							
Qualité	SCOLYTE SEC RX							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105 33,5	3 000	3 000 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	3 000	3 000 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

831/2026/1112/2/1 Tri 010

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 100/1:2026/119

Remarques éventuelles pour le lot 1

Vente anticipée - Brigade 1 du cantonnement de Verviers - 3000 m3 maximum

Les clauses particulières relatives aux lots vendus anticipativement sont d'application (art. 12 à 17).

LOT 2

Cantonnement VERVIERS
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE VERVIERS

INFORMATIONS : DEMOLLIN Gauthier, 0479/86 22 41, 0479/86 22 41

0 Ha; 3000 bois; cube moyen : 1000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 3000 m3 grumes

Comp/Pa : 99/1

Lieu(x) - dit(s)

Brigade 2 : T4 Porfays - T5 Hasebusch - T6 Jalhay - T7 Solwaster - T8 Vesdre

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 2								
Espèce	EPICEA							
Coupe	SANITAIRE							
Qualité	SCOLYTE SEC RX							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105 33,5	3 000	3 000 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	3 000	3 000 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

831/2026/1112/2/2 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 99/1:2026/120

Remarques éventuelles pour le lot 2

Vente anticipée - Brigade 2 du cantonnement de Verviers - 3000 m3 maximum.

Les clauses particulières relatives aux lots vendus anticipativement sont d'application (art.12 à 17).

LOT 3

Cantonnement VERVIERS
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53

Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE VERVIERS

INFORMATIONS : DEMOLLIN Gauthier, 0479/86 22 41, 0479/86 22 41

0 Ha; 271 bois; cube moyen : 2351 dm³; circ moyenne : 151 cm; 637 m³ grumes

Comp/Pa : 642/2, 644/2

Lieu(x) - dit(s)

PORFAYS

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____

Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA		EPICEA					
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE					
Qualité		NORMAL		BORDURE					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,382 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	2	2,490 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	7		-		-		-	
105	33,5	10		-		-		-	
115	36,5	17	40 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	23		-		-		-	
135	43,0	32		2		-		-	
145	46,0	35	169 m³	1	5,753 m³	-	-	-	-
155	49,5	44		3		-		-	
165	52,5	27		2		-		-	
175	55,5	22	248 m³	2	19 m³	-	-	-	-
185	59,0	11		2		-		-	
195	62,0	7	64 m³	4	22 m³	-	-	-	-
205	65,0	5		2		-		-	
215	68,5	1		3		-		-	
225	71,5	-		3		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	25 m³	-	36 m³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-	-	1	6,577 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		246	549 m³	25	89 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

831/2026/1112/2/3 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 644/2:2026/114, 644/2:2026/115, 642/2:2026/111, 644/2:2026/116, 642/2:2026/112, 644/2:2026/117

Remarques éventuelles pour le lot 3

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC) et en période suffisamment sèche.

En raison de la faible portance du sol, le billonnage et l'emploi de porteurs sont interdits.

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes) in ausreichend trockenen Perioden.

Wegen der geringen Tragfähigkeit der Böden sind die Kurzholzernte und der Einsatz von Forwardern untersagt.

LOT 4

Cantonnement VERVIERS
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
 CANTONNEMENT DE VERVIERS

INFORMATIONS : DEMOLLIN Gauthier, 0479/86 22 41, 0479/86 22 41

0 Ha; 134 bois; cube moyen : 2586 dm³; circ moyenne : 156 cm; 346 m³ grumes

Comp/Pa : 641/6

Lieu(x) - dit(s)

PORFAYS - Chemin des Fosses

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 4		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	5		-		-		-	
115	36,5	5	14 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	15		-		-		-	
135	43,0	16		-		-		-	
145	46,0	18	94 m ³	2	4,350 m ³	-	-	-	-
155	49,5	16		3		-		-	
165	52,5	11		4		-		-	
175	55,5	7	93 m ³	3	28 m ³	-	-	-	-
185	59,0	6		3		-		-	
195	62,0	4	37 m ³	1	14 m ³	-	-	-	-
205	65,0	3		3		-		-	
215	68,5	4		1		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	32 m ³	-	18 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		1		-		-	
265	84,5	-	-	1	13 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		112	270 m ³	22	77 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

831/2026/1112/2/4 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 641/6:2026/110, 641/6:2026/109

Remarques éventuelles pour le lot 4

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC) et en période suffisamment sèche.

En raison de la faible portance du sol, le billonnage et l'emploi de porteurs sont interdits.

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes) in ausreichend trockenen Perioden.

Wegen der geringen Tragfähigkeit der Böden sind die Kurzholzernte und der Einsatz von Forwardern untersagt.

LOT 5

Cantonement Verviers
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORÊTS DOMANIALES DU
 CANTONNEMENT DE Verviers

INFORMATIONS : DEMOLLIN Gauthier, 0479/86 22 41, 0479/86 22 41

0 Ha; 196 bois; cube moyen : 1855 dm³; circ moyenne : 135 cm; 364 m³ grumes

Comp/Pa : 636/3

Lieu(x) - dit(s)

PORFAYS - Allée de Ternell

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	2	0,764 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	1	0,688 m³	1	0,688 m³	-	-	-	-
95	30,0	4	-	2	-	-	-	-	-
105	33,5	10	-	1	-	-	-	-	-
115	36,5	24	45 m³	3	6,701 m³	-	-	-	-
125	40,0	38	-	3	-	-	-	-	-
135	43,0	26	-	7	-	-	-	-	-
145	46,0	16	138 m³	6	30 m³	-	-	-	-
155	49,5	13	-	8	-	-	-	-	-
165	52,5	13	-	4	-	-	-	-	-
175	55,5	3	74 m³	3	39 m³	-	-	-	-
185	59,0	1	-	3	-	-	-	-	-
195	62,0	-	3,336 m³	3	21 m³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	1	4,449 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		151	262 m³	45	102 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-	-	-

831/2026/1112/2/5 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 636/3:2026/107, 636/3:2026/108

Remarques éventuelles pour le lot 5

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Le travail des machines doit se faire uniquement sur tapis de branches (art.38 du CGC) et en période suffisamment sèche.

En raison de la faible portance du sol, le billonnage et l'emploi de porteurs sont interdits.

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhen.

Forstfahrzeuge dürfen nur auf Reisigmatten verkehren (Art. 38 des allg. Lastenheftes) in ausreichend trockenen Perioden.

Wegen der geringen Tragfähigkeit der Böden sind die Kurzholzernte und der Einsatz von Forwardern untersagt.

LOT 6

Cantonnement VERVIERS
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53

Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE VERVIERS

INFORMATIONS : T'SERSTEVENS Alexandre, 0479/86 62 19, 0479/86 62 19

0 Ha; 1354 bois; cube moyen : 965 dm³; circ moyenne : 97 cm; 1307 m³ grumes

Comp/Pa : 570/1, 571/1, 572/1, 573/1, 574/1

Lieu(x) - dit(s)

DURHET - Genêtre et Biolètes

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 6 Espèce Coupe Qualité Type	EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL	EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35 11,0	3	0,213 m³	-	-
45 14,5	25		1	
55 17,5	70	20 m³	6	1,587 m³
65 20,5	128	45 m³	5	1,760 m³
75 24,0	136		9	
85 27,0	181	188 m³	9	10 m³
95 30,0	189		5	
105 33,5	190		8	
115 36,5	132	528 m³	9	23 m³
125 40,0	90		11	
135 43,0	47		5	
145 46,0	24	268 m³	4	32 m³
155 49,5	19		1	
165 52,5	14		5	
175 55,5	6	99 m³	5	29 m³
185 59,0	2		4	
195 62,0	3	18 m³	1	16 m³
205 65,0	-		4	
215 68,5	1	4,567 m³	2	24 m³
Totaux Gr.	1 260	1 171 m³	94	137 m³
Houp./tail.	-	-	-	-

831/2026/1112/2/6 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 571/1:2026/139, 571/1:2026/144, 574/1:2026/158, 574/1:2026/159, 571/1:2026/167, 571/1:2026/170, 570/1:2026/124, 571/1:2026/142, 571/1:2026/145, 572/1:2026/150, 571/1:2026/165, 571/1:2026/169, 570/1:2026/129, 571/1:2026/137, 573/1:2026/153, 571/1:2026/138, 574/1:2026/157, 570/1:2026/163, 570/1:2026/125, 570/1:2026/132, 571/1:2026/133, 571/1:2026/134, 572/1:2026/149, 573/1:2026/154, 571/1:2026/168, 571/1:2026/171, 570/1:2026/123, 570/1:2026/126, 570/1:2026/128, 571/1:2026/135, 571/1:2026/143, 572/1:2026/147, 572/1:2026/152, 573/1:2026/155, 574/1:2026/160, 574/1:2026/161, 571/1:2026/166, 570/1:2026/127, 571/1:2026/136, 572/1:2026/148, 572/1:2026/151, 570/1:2026/131, 571/1:2026/140, 571/1:2026/141, 572/1:2026/146, 574/1:2026/156, 570/1:2026/162, 571/1:2026/164

Remarques éventuelles pour le lot 6

En raison de la faible portance du sol, le billonnage et l'emploi de porteurs sont interdits.

Le sentier balisé "Pavé de Charlemagne" (Via mansuerisca) doit rester dégagé et praticable pour la randonnée pendant toute la durée d'exploitation.

Volume estimé sur base de la hauteur dominante.

Wegen der geringen Tragfähigkeit der Böden sind die Kurzholzernte und der Einsatz von Forwardern untersagt.

Der ausgeschilderte Wanderweg "Via mansuerisca" muss während der gesamten Holzernte für Wanderer frei und zugänglich bleiben.

Schätzung des Volumens anhand der Oberhöhe.

LOT 10

Cantonement LIEGE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE LIEGE

INFORMATIONS : MULLENDER David, 0479/86 40 52,
0 Ha; 360 bois; cube moyen : 1779 dm³; circ moyenne : 137 cm; 640 m³ grumes
Comp/Pa : 600/3, 632/2, 710/3, 711/2, 712/2, 717/2

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN SYLVESTRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		PIN NOIR AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	-	-	-	-	1	0,227 m³
75	24,0	1		3		-		-	
85	27,0	-	0,259 m³	3	2,720 m³	-	-	2	0,846 m³
95	30,0	-		7		-		2	
105	33,5	-		13		4		1	
115	36,5	-	-	18	37 m³	10	11 m³	4	5,931 m³
125	40,0	1		25		2		6	
135	43,0	1		17		13		7	
145	46,0	-	1,962 m³	25	113 m³	8	31 m³	8	27 m³
155	49,5	1		24		9		4	
165	52,5	2		13		2		4	
175	55,5	1	6,259 m³	6	114 m³	1	25 m³	-	15 m³
185	59,0	-		7		-		1	
195	62,0	1	2,141 m³	5	49 m³	-	-	1	5,497 m³
205	65,0	-		2		-		1	
215	68,5	1		5		-		-	
225	71,5	-		1		-		1	
235	75,0	-	2,560 m³	1	49 m³	-	-	-	6,501 m³
Totaux Gr.		9	13 m³	175	365 m³	49	67 m³	43	61 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

812/2026/1812/1/10 Tri 009

LOT 10

Cantonnement LIEGE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE LIEGE

LOT 10		MELEZE DU JAPON		TSUGA		TSUGA		RESINEUX DIVERS	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		SEC		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,284 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2		-		-		-	
85	27,0	2	1,658 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	4		-		-		2	
105	33,5	4		1		2		2	
115	36,5	10	15 m³	4	6,518 m³	1	2,803 m³	-	3,214 m³
125	40,0	7		1		-		-	
135	43,0	6		9		-		-	
145	46,0	3	23 m³	6	32 m³	-	-	-	-
155	49,5	2		6		-		-	
165	52,5	-		5		-		-	
175	55,5	-	4,310 m³	3	40 m³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	1	3,470 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		41	44 m³	36	82 m³	3	2,803 m³	4	3,214 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

812/2026/1812/1/10 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 711/2:2025/280, 711/2:2025/284, 711/2:2025/287, 717/2:2025/293, 717/2:2025/295, 711/2:2025/286, 717/2:2025/292, 717/2:2025/296, 710/3:2025/276, 711/2:2025/289, 711/2:2025/290, 711/2:2025/291, 600/3:2026/40, 632/2:2026/41, 710/3:2025/279, 711/2:2025/282, 600/3:2026/39, 711/2:2025/285, 600/3:2026/38, 711/2:2025/283, 711/2:2025/288, 712/2:2026/20, 632/2:2026/43, 711/2:2025/281, 712/2:2026/19, 632/2:2026/42, 710/3:2025/275, 717/2:2025/294

Remarques éventuelles pour le lot 10

Cubage par hauteur de recoupe et décroissance.

Exploitation sur cloisonnements et lits de branches.

Vu la présence d'espèces sensibles et d'une zone d'accès pour les écoles, les bois du compartiment 632 devront être exploités après le 15 juillet.

Lot réparti sur 3 triages, parcelles proches les unes des autres.

Visite obligatoire avec le forestier (M. Lehane, M. Mullender, M. Peharpré).

LOT 11

Cantonement LIEGE
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE LIEGE

INFORMATIONS : LEHANE Xavier, 0476/74 52 70,
0 Ha; 142 bois; cube moyen : 3296 dm³; circ moyenne : 164 cm; 468 m3 grumes
Comp/Pa : 602/1, 603/1, 613/3

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		MELEZE D'EUROPE AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	2		-		-		-	
55	17,5	2	0,426 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	6	1,164 m ³	1	0,194 m ³	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	2	1,089 m ³	1	0,498 m ³	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	3		2		-		-	
115	36,5	2	6,558 m ³	1	2,610 m ³	1	0,760 m ³	-	-
125	40,0	6		-		-		-	
135	43,0	2		1		1		-	
145	46,0	3	19 m ³	-	1,485 m ³	2	4,297 m ³	-	-
155	49,5	9		-		-		-	
165	52,5	9		-		2		-	
175	55,5	16	110 m ³	-	-	1	6,634 m ³	-	-
185	59,0	17		-		-		-	
195	62,0	14	129 m ³	1	4,448 m ³	-	-	-	-
205	65,0	12		-		-		-	
215	68,5	11		2		-		-	
225	71,5	2		1		-		-	
235	75,0	1		-		-		-	
245	78,0	-	137 m ³	-	17 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-		1		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	-		-		-		-	
335	106,5	-	-	1	26 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		123	404 m ³	12	52 m ³	7	12 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

812/2026/1812/1/11 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 613/3:2026/63, 602/1:2026/67, 602/1:2026/66, 603/1:2026/59, 602/1:2026/65, 603/1:2026/60

Remarques éventuelles pour le lot 11

Exploitation sur cloisonnements

LOT 12

Cantonnement SPA
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-53



Propriété FORETS DOMANIALES DU
CANTONNEMENT DE SPA

INFORMATIONS : RENARD Franck, 087/77.55.25, 0477 78 12 63

5,7884 Ha; 1000 bois; cube moyen : 1500 dm³; circ moyenne : 105 cm; 1500 m3 grumes

Comp/Pa : 202/1

Lieu(x) - dit(s)

Triage 1 Artistes Franck Renard - 0477/ 78 12 63

Triage 2 Pleinfays Guillaume Calleja Perez - 0473/ 64 14 38

Triage 3 Nord de Spa Fabian Lejeune - 0471/ 49 63 62

Triage 5 Fagne Saint-Remacle Christoph Bedeur - 0479/ 86 97 47

Triage 7 Vieilles-Fagnes Amaury Thonon - 0476/ 80 48 52

Triage 8 Hoëgne Mirabelle Daine - 0477/ 78 15 49

Triage 10 La Gleize Pierre Larose - 0477/ 78 12 59

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 12		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe		Qualite		Type							
		Especie		Coupe											

LOT 30

Cantonnement VERVIERS
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-40



Propriété JALHAY CNE

INFORMATIONS : FALCO Pascal, 0475/80.65.36,
4,2955 Ha; 1000 bois; cube moyen : 1000 dm³; circ moyenne : 105 cm; 1000 m3 grumes
Comp/Pa : 10/1

Lieu(x) - dit(s)

Forêt communale de Jalhay - T6 Jalhay et T7 Solwaster

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 30								
Espèce	EPICEA							
Coupe	SANITAIRE							
Qualité	SCOLYTE SEC RX							
Type	NORMAL							
Circ. Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105 33,5	1 000	1 000 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.	1 000	1 000 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-		-		-		-

831/2026/3265/2/30 Tri 006

831/2026/3265/2/30 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 10/1:2026/122

Remarques éventuelles pour le lot 30

Vente anticipée - forêt communale de Jalhay située sur cantonnement DNF de Verviers - 1000 m3 maximum.

Les clauses particulières relatives aux lots vendus anticipativement sont d'application (art. 12 à 17).

LOT 40

Cantonement SPA
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-112



Propriété TROIS-PONTS CNE

INFORMATIONS : MATHIENNE Cédric, 0479/864734, 0479 86 47 34

1,7438 Ha; 766 bois; cube moyen : 787 dm³; circ moyenne : 97 cm; 603 m³ grumes

Comp/Pa : 44/2

Lieu(x) - dit(s)

LIFREUFAT - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 40		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	14	2,464 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	34	9,724 m³	5	1,330 m³	-	-	-	-
75	24,0	82		8		-		-	
85	27,0	126	103 m³	8	7,192 m³	-	-	-	-
95	30,0	148		15		-		-	
105	33,5	134		17		-		-	
115	36,5	77	314 m³	16	42 m³	-	-	-	-
125	40,0	35		10		-		-	
135	43,0	16		8		-		-	
145	46,0	5	83 m³	5	34 m³	-	-	-	-
155	49,5	-		1		-		-	
165	52,5	-	-	2	6,454 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		671	512 m³	95	91 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2026/3518/P/40 Tri 012

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 44/2:2026/6, 44/2:2026/5

Remarques éventuelles pour le lot 40

Volume estimé sur base des hauteurs (H22) / décroissances par classe de circonférence ;

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc).

LOT 41

Cantonement SPA
Certifié PEFC 100%
N° de sous-certificat : B-292784-112



Propriété TROIS-PONTS CNE

INFORMATIONS : BAYARD Joseph, , 0479/894614

1,2420 Ha; 473 bois; cube moyen : 1313 dm³; circ moyenne : 118 cm; 621 m3 grumes

Comp/Pa : 221/7, 221/8, 222/9

Lieu(x) - dit(s)

LA TOUR - cpe 4, DRI SPAY-LA TOUR-LAMBRESIER - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 41		EPICEA		EPICEA		MELEZE D'EUROPE		MELEZE D'EUROPE	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL		BORDURE	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	13		1		-		-	
85	27,0	36	29 m ³	1	1,119 m ³	-	-	-	-
95	30,0	59		4		-		-	
105	33,5	73		5		3		-	
115	36,5	73	208 m ³	8	17 m ³	2	5,409 m ³	-	-
125	40,0	64		8		2		-	
135	43,0	32		3		5		2	
145	46,0	16	176 m ³	8	31 m ³	3	17 m ³	-	3,050 m ³
155	49,5	12		7		2		-	
165	52,5	6		5		-		1	
175	55,5	5	56 m ³	4	38 m ³	-	4,266 m ³	-	2,231 m ³
185	59,0	5		1		-		-	
195	62,0	2	23 m ³	1	6,292 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	1	3,977 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		396	492 m ³	57	97 m ³	17	27 m ³	3	5,281 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

813/2026/3518/P/41 Tri 011

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 221/7:2026/37, 221/8:2026/39, 221/7:2026/36, 222/9:2026/41, 221/8:2026/40, 221/7:2026/38, 221/7:2026/35, 222/9:2026/42

Remarques éventuelles pour le lot 41

Volume estimé sur base de la hauteur dominante ;

S'agissant d'une mise à blanc et afin de préserver les sols, les engins d'exploitation circuleront uniquement sur des tapis de branches rectilignes de maximum 5m de large et distancés de minimum 35m d'axe en axe (art 38 de Cdc).

INFORMATIONS : LEHANE Xavier, 0476/74 52 70,
10,1795 Ha; 236 bois; cube moyen : 3803 dm³; circ moyenne : 181 cm; 898 m3 grumes; 1 m³ houpriers
Comp/Pa : 30/2, 30/4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 50		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL		GRANDIS AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	-		-		1		-	
85	27,0	-	-	-	-	1	0,591 m ³	1	0,323 m ³
95	30,0	-		-		-		-	
105	33,5	-		-		1		-	
115	36,5	-	-	3	3,161 m ³	-	0,761 m ³	-	-
125	40,0	-		2		1		2	
135	43,0	1		1		1		2	
145	46,0	-	1,257 m ³	1	6,175 m ³	3	7,508 m ³	1	6,017 m ³
155	49,5	4		2		-		5	
165	52,5	2		4		2		-	
175	55,5	6	37 m ³	5	31 m ³	2	9,672 m ³	2	17 m ³
185	59,0	8		7		-		5	
195	62,0	6	61 m ³	4	43 m ³	3	9,803 m ³	6	43 m ³
205	65,0	3		6		3		1	
215	68,5	4		8		-		2	
225	71,5	-		2		1		3	
235	75,0	5		3		-		-	
245	78,0	1	87 m ³	5	149 m ³	1	18 m ³	2	48 m ³
255	81,0	-		6		1		1	
265	84,5	1		4		-		1	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		2		-		-	
295	94,0	-		-		-		-	
305	97,0	-		1		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	-		-		-		-	
335	106,5	-		-		-		-	
345	110,0	-	9,430 m ³	1	161 m ³	-	5,071 m ³	-	16 m ³
Totaux Gr.		41	196 m ³	67	393 m ³	21	51 m ³	34	130 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

LOT 50		PIN SYLVESTRE		PIN SYLVESTRE		MELEZE D'EUROPE		MELEZE D'EUROPE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		SEC		NORMAL		SEC	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
105	33,5	1		-		-		-	
115	36,5	3	2,624 m³	-	-	2	1,886 m³	-	-
125	40,0	5		-		3		-	
135	43,0	5		-		5		1	
145	46,0	4	16 m³	-	-	13	30 m³	1	2,805 m³
155	49,5	-		1		9		-	
165	52,5	-		-		7		-	
175	55,5	-	-	-	1,405 m³	2	35 m³	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	1	3,707 m³	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	-	-	-	-	1	4,506 m³	-	-
Totaux Gr.		18	19 m³	1	1,405 m³	43	75 m³	2	2,805 m³
Houp./tail.			-		-		1 m³		-

812/2026/4323/1/50 Tri 005

LOT 50		TSUGA							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1	0,415 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	-		-		-		-	
105	33,5	-		-		-		-	
115	36,5	-	-	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-		-		-		-	
135	43,0	-		-		-		-	
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	2	6,899 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-		-	
195	62,0	2	7,414 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	2		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	1	14 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	29 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

812/2026/4323/1/50 Tri 005

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 30/4:2026/49, 30/4:2026/56, 30/4:2026/58, 30/2:2026/44, 30/2:2026/48, 30/4:2026/50, 30/2:2026/45, 30/2:2026/47, 30/4:2026/51, 30/4:2026/53, 30/4:2026/55, 30/2:2026/46, 30/4:2026/52, 30/4:2026/54, 30/4:2026/57

LOT 50

Cantonnement LIEGE

Propriété LIEGE CPAS

Remarques éventuelles pour le lot 50

Visite obligatoire.

Exploitation sur cloisonnements.

Vu la nidification d'espèces sensibles (cigogne noire et grand-duc d'Europe), l'exploitation est interdite entre le 1er mars et le 15 juillet.

LOT 51

Cantonnement LIEGE
 Certifié PEFC 100%
 N° de sous-certificat : B-292784-108



Propriété HUY CNE

INFORMATIONS : PEHARPRE Benoît, , 0479/65.18.20

0 Ha; 61 bois; cube moyen : 1781 dm³; circ moyenne : 119 cm; 109 m3 grumes

Comp/Pa : 10/11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 51		Grandis							
Espèce	Coupe	Qualité	Type	GRANDIS	DEFINITIVE	SEC	NORMAL		
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	1	0,053 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	3		-		-		-	
55	17,5	4	1,006 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	1,239 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	4		-		-		-	
85	27,0	2	3,696 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	6		-		-		-	
115	36,5	6	19 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	4		-		-		-	
135	43,0	1		-		-		-	
145	46,0	3	16 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	8		-		-		-	
165	52,5	7		-		-		-	
175	55,5	1	46 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	4		-		-		-	
195	62,0	-	15 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-		-		-		-	
215	68,5	1	5,587 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		61	108 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-	-	-

812/2026/3257/1/51 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 10/11:2026/18

Remarques éventuelles pour le lot 51

Exploitation sur cloisonnements et lits de branches

Visite obligatoire avec le forestier (B. Peharpré 0479/65.18.20)

Cubage effectué par hauteur de recoupe et décroissance

